



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F. CONTANT

Président
M. LIBOZ

Beaune, 6 février 2018

AB/CSR 17/18 006

Dossier suivi par :

André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS
Photocopie

CONVOCAION M16 MATCH N°2
TADDEI

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 16 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté afin de participer **au match qui les opposera à la sélection de l'île de France le samedi 10 février 2018 à 14h00 à Orsay** (Stade de la Peupleraie, 20 rue Mademoiselle Orsay – 91400 ORSAY).

Déplacement en autocar

Aller le 09/02/18
 Chalon péage sud 10h20
 Nuits péage 10h50
 Dijon Bourillot 11h15
 Orsay hôtel Kyriad 16h00

Retour le 10/02/18

Retour possible en mini bus entre Dijon et Besançon
 (avec arrêt à Dole)

Les joueurs préviendront par tél

Prévoir un casse croûte pour le déjeuner du vendredi midi.

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Important : Le club d'Orsay nous demande que les joueurs soient impérativement équipés de chaussures à crampons moulés pour accéder au terrain synthétique sur lequel se déroulera l'entraînement et peut être le match.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, ~art 240~ sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.**

André BOUJON Manager Général des sélections BG/FC au 06 08 34 03 30 et lui envoyer un document officiel.

André BOUJON
 Responsable des sélections
 Manager général des sélections
 Bourgogne/Franche comté

Annexe 1

L'hébergement se fera à l'hôtel KYRIAD LES ULIS. La restauration dîner et déjeuner sportif au restaurant LE 63.

JOUEURS SELECTIONNES	CLUB JOUEURS
USO NEVERS	JARLOT Lucas– LUIS Grégory - POISSON Lucas RECHIGNAC Quentin -HOGENMULLER Maxime CHENNEBAULT Auguste
RC SENS	BOURACHON Arnaud
RT CHALONNAIS	MATHIRON Arthur (M15)
STADE DIJONNAIS	DENIEL Théo - VILO Maxime – – NICOLAS Théo GERBET Baptiste
CS NUIITS	PATRON Nathan
US GENLIS	PREMEL Thomas – RORHUST Lilian (M15)
CS SEURRE	CHAPUIS Jules
CS LONS	PEREZ Lucas – ANDRIOLO Louis (suppléant)
US DOLE	OGNIER Louis
CA PONTARLIER	PRCANOVIC Baptiste
RC MORTEAU	RENAUD Martin
RC VESOUL	DURAND Arthur

Encadrement :

Jean Louis BERGERAT	Dirigeant élu Franche Comté
André BOUJON	Manager général sélections Bg/Fc
Jacky GRAS	Dirigeant terrain
Raphaël BOYE	Manager sportif CTS Franche Comté
Thomas MARECHAL	CRT Entraîneur
Arthur HAUMANN	Entraîneur
Rodrigue DHUIN	CRT Entraîneur
Jordan ROUX	Référent sportif & vidéo
Kiné	

Extrait de l'article 240 des règlements fédéraux- SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.



Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE



Président
J.F. CONTANT

Président
M. LIBOZ

Beaune, 6 février 2018

AB/CSR 17-18

Dossier suivi par :

André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

COURRIER AUX PROVISEURS
DES LYCEES

Madame, Monsieur le Proviseur,

Le jeune joueur, élève dans votre établissement, en possession de ce courrier et de sa convocation CSR 17-18 006 est sélectionné en équipe de Bourgogne/ Franche Comté des moins de 16 ans. Il doit participer à un match de la compétition nationale inter-comités qui se déroulera les 09 & 10 février à Orsay en Ile de France.

Je viens solliciter de votre bienveillance une autorisation d'absence pour la journée du 09 février afin qu'il puisse participer à cette sélection.

Il est évident qu'il s'engage à rattraper les cours et à faire le travail donné pendant son absence.

Je vous remercie, Madame, Monsieur Le Proviseur, pour l'attention que vous apporterez à ma demande et je vous prie d'agréer l'expression de mes plus respectueuses salutations.

André BOUJON
Responsable de la commission sportive
de Bourgogne de rugby
Manager général des sélections
Bourgogne/Franche comté